

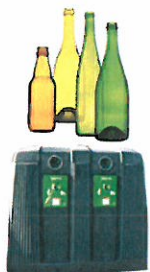
# Tri Sélectif

La Commune est régulièrement sollicitée par les habitants qui rencontrent des problèmes dans le tri sélectif. Aussi, nous vous en rappelons les grandes lignes.



**Bacs bleus** : tous les papiers et cartons. Néanmoins, les papiers et cartons souillés (comme par exemple les emballages alimentaires (pizza, etc...)) sont à déposer dans le bac des ordures ménagères.

**Sacs jaunes** : Toutes les bouteilles en plastiques transparentes ou opaques, flaconnages, bouteilles d'huile, barquettes en alu, boîtes de conserve. Les briques et les bouteilles de crème fraîches. Par contre les pots avec couvercle tels que crème fraîche ou fromage blanc etc... sont à déposer dans le bac des ordures ménagères.



**Conteneurs verts**: Le verre est à déposer dans les conteneurs verts qui se trouvent à la déchetterie. Cependant, les produits en verre feuilleté, les verres de table, flacons de parfum ou les ampoules usagées, ne peuvent pas y être mis.

**Déchets de cuisine** : Les personnes qui en ont la possibilité, sont invitées à créer un compost avec les déchets verts ou de cuisine.



**Attention** : Ne pas y déposer de plantes malades ou traitées, ni de viandes ou restes alimentaires.

**Médicaments** : Ils sont à rapporter dans une pharmacie.



Vous pouvez déposer à la déchetterie les objets encombrants, les anciennes radiographies, les déchets verts, les bouteilles, cartons et papiers, la ferraille, etc...

De plus, deux fois par an, une collecte est organisée à la déchetterie pour les déchets ménagers spéciaux tels que peintures, solvants, etc... à raison de 30 kg par foyer ainsi que pour les pneus déjantés dans la limite de 4 pneus par foyer.

